



Prêt d'argent à un ex comment se faire rembourser ?

Par **hoamai**, le **30/01/2009** à **18:33**

J'ai prêté cinq mille euros à mon ex-ami il y a bientôt 2 ans. C'est une personne qui est en interdit bancaire et qui avait et a encore des crédits revolving à rembourser. Je lui ai fait confiance et ne lui ai pas demandé de reconnaissance de dette (en fait je ne savais même pas que cela se faisait). Avant de lui donner le chèque, j'en ai tout de même fait une photocopie. Je n'ai en ma possession que : cette copie de chèque, talon du chèque, mon relevé de compte montrant le retrait de ce chèque, quelques mails dans lesquels j'ai abordé le sujet du remboursement et où il me répondait que je pouvais lui faire confiance, qu'il me rembourserait mais pas tout de suite (5000€ étant une grosse somme pour lui d'autant plus qu'il a plein de crédits revolving à rembourser d'après lui). Depuis qu'il sait que je suis en couple, il ne répond plus à mes mails, sms sauf dernièrement car j'ai envoyé directement un message (sms) sur le téléphone fixe de chez ses parents (officiellement, il vit chez ses parents mais officieusement, depuis quelques mois, il sous-loue un appart de l'ami de sa soeur. Et je ne connais pas l'adresse de cet appart).

J'aimerais savoir si j'ai des chances en ayant recours à un huissier, voire aller plus loin et saisir le tribunal d'instance ou de grande instance.